



REGLEMENT

🌀 PORTAGE REPAS 🌀

Bénéficiaire :

Le service est ouvert aux personnes de la commune de plus de 65 ans et occasionnellement aux autres au vu d'un certificat médical. Le C.C.A.S examinera les cas particuliers.

Inscriptions :

La mairie commande les repas le jeudi matin d'une semaine pour l'autre.

Service régulier :

Les demandeurs doivent s'inscrire à la mairie avant 17 h, au plus tard le jeudi matin pour la semaine suivante.

Service occasionnel :

Repas à commander en mairie avant 10 h pour la livraison la plus proche (selon le calendrier ci-après).

Livraison :

Les repas sont livrés au domicile par la société.

Pour des raisons pratiques de conditionnement et de stockage, les livraisons s'effectuent selon le calendrier suivant :

- **Le lundi, le repas du lundi**
- **Le mardi, le repas du mardi et du mercredi**
- **Le jeudi, le repas du jeudi et du vendredi**
- **Le vendredi, le repas du samedi, et du dimanche**

Absence :

Pour suspendre le service, il conviendra de prévenir la mairie la semaine précédente.

En cas d'absence pour force majeure, à la demande du fournisseur :

- si possible prévenir la mairie (le repas sera décommandé),
- sinon mettre un mot sur la porte (le repas ne sera pas livré).

En cas d'hospitalisation sur plusieurs jours, le service sera suspendu et rétabli au retour de la personne à son domicile après signalement à la mairie.

Menus :

Le repas comporte 6 éléments :

- 1 potage
- 1 hors d'œuvre
- 1 plat protidique
- 1 légume d'accompagnement
- 1 fromage ou produit laitier
- 1 dessert
- Pain

Le dimanche : repas amélioré.

Pour les fêtes : repas festif.

Des menus régimes « sans sel » et « sans sucre » peuvent être fournis.

Stockage :

De la livraison à la remise en température, les repas doivent être maintenus à + 3°.

Remise en température :

Les informations concernant la réchauffe des plats sont indiquées sur les étiquettes de la barquette :

- La date de fabrication
- La date limite de consommation (DLC)
- Le temps de réchauffe conseillé exprimé en minute
- Le numéro d'agrément et estampille vétérinaire

Facturation :

➤ MENU COMPLET

1 personne livrée	En couple (2 personnes livrées)
9.86 €	16.09 €

➤ PLAT PROTIDIQUE + LEGUMES D'ACCOMPAGNEMENT

1 personne livrée	En couple (2 personnes livrées)
9.28 €	14.43 €

Ces tarifs seront révisés annuellement.

Les repas sont facturés au mois par la mairie.

Tout repas commandé et livré sera facturé sauf cas de force majeure signalé.

Fait à Firmi, le 28 mars 2019



Le Maire

Jean-Pierre LADRECH

✕-----

NOM : Prénom :

Adresse :

Date : Signature :

Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »